

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Nominations d'inspecteurs d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par arrêté en conseil, en date du 21 octobre 1899, de nommer MM. B. Lippens, de la cité de Montréal, et Joseph Hébert, de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, inspecteurs d'écoles, le premier pour les comtés de Montcalm et de l'Assomption et les municipalités de Lonoraie et de Lavaltrie, dans le comté de Berthier, et le second pour les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères et les municipalités de Saint-Michel et de Saint-David, dans le comté d'Yamaska. Toutes commissions antérieures étant révoquées.

Nominations de commissaires et de syndics d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en conseil, en date du 5 octobre courant (1899), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles

Comté de Chicoutimi, Grande-Baie.— M. Louis McNicholl, en remplacement de M. Napoléon Dallaire.

Comté d'Hochelega, ville de la Côte Saint-Louis.— MM. Eugène Lafontaine et David Despatie, en remplacement d'eux-mêmes, leur terme d'office étant expiré.

Comté de Saint-Jean, "Paroisse" de Saint-Jean.— M. Eustache Roy, en remplacement de M. Louis Lemaire, dont le terme d'office est expiré.

Syndics d'écoles

Comté de Maskinongé, Grand'Mère.— MM. John Morrow, C.-J.-E. Charbonneau et T.-E. Montgomery, pour former le corps des syndics d'écoles protestants.

Nomination de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 20 octobre courant, 1899, de nommer M. William Déry, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Valentin, comté de Champlain, en remplacement de M. Philippe Cossette, démissionnaire.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 octobre courant, 1899, de nommer M. E.-H. Taylor, de Québec, commissaire d'écoles pour le bureau protestant de la cité de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Nomination d'un membre du bureau central des examinateurs catholiques

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en